

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Flandres, etc. Le prix des Abonnements est payable d'avance...

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, 29 JUIN 1879

Le monologue de M. Clapier

L'honorable M. Clapier, ancien député des Bouches-du-Rhône, a eu l'ingénieuse idée de battre à plate couture M. Pouyer-Quertier dans un dialogue...

Nous ne savons naturellement pas ce qu'aurait répondu M. Pouyer-Quertier aux objections de M. Clapier...

A Lille, M. Pouyer-Quertier avait dit que les viticulteurs auraient grand tort de chercher des consommateurs à l'étranger...

M. Clapier le reconnaît: « Mais, dit-il, si pour enrichir quelques filateurs normands, on s'avise de restreindre l'exportation des soieries de Lyon et de Saint-Etienne... »

Mais est-ce que, sans enrichir les filateurs normands, cette exportation ne se restreint pas toute seule? Est-ce que l'exportation des soieries de Lyon et de Saint-Etienne qu'on a voulu favoriser, n'est pas tombée de 499 millions, chiffre de 1839, à 239 millions, chiffre de 1877?...

A Lille, M. Pouyer-Quertier avait dit que la France, payant de lourds impôts qui entravaient ses moyens de production, il y avait lieu de faire subir aux produits étrangers des taxes de compensation à leur entrée en France...

1860, pendant que les nôtres ont augmenté de plus de 42 cents millions: que l'Angleterre n'a pas la conscription militaire qui, chez nous, enlève les ouvriers aux ateliers, etc.; etc. Du reste, dit-il, nos produits ne paient rien à leur entrée en Angleterre...

M. Pouyer-Quertier avait affirmé à Lille que la France était protectionniste et il avait ajouté: « Vous n'avez derrière les libre-échangistes français, que les libre-échangistes anglais, que les négociants et les commissionnaires des villes ou des ports auxquels il importe peu de trafiquer sur des produits anglais, chinois ou américains, pourvu qu'ils palpent leurs commissions. »

Et M. Clapier de répondre: « Qui donc réclame la protection? Deux seules industries, la filature et le tissage du lin et du coton; qui la repousse? Toutes les autres, à savoir: la soierie, la laine, les industries céramiques, le savon, la confection des vêtements, l'ébénisterie, la quincaillerie, la bimbeloterie et les innombrables articles de l'industrie parisienne. La protection est confinée dans trois départements. Le libre-échange compte au contraire Paris, Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Bordeaux, c'est-à-dire à peu près tous les grands centres industriels et commerciaux. »

Tout à l'heure, nous démontrions à M. Clapier qu'il consultait rarement les tableaux de douanes; il nous faut lui dire maintenant qu'il n'a pas lues les dépositions de l'enquête de la commission du tarif des douanes, qu'il n'a jamais pris la peine d'ouvrir un tarif douanier et que surtout il vit dans la plus complète ignorance de ce qui se passe autour de lui.

Vraiment! il n'y a d'après M. Clapier que trois départements protectionnistes et deux industries, la filature de coton et la filature du lin qui réclament des droits compensateurs.

Comment se fait-il alors qu'il y ait 69 chambres de commerce et chambres consultatives qui se soient prononcées contre le renouvellement des traités et qui aient demandé des tarifs protecteurs?

Est-ce que ces 69 chambres tiennent dans trois départements spécialement adonnés à la filature de coton et de lin? Editions M. Clapier à cet égard et donnons la liste des chambres de commerce protectionnistes:

Abbeville — Amiens — Angers — Bar-le-Duc — Caen — Carcassonne — Castres — Cette — Chambéry — Douai — Dieppe — Dunkerque — Elbeuf — Epinal — Besançon — Fécamp — Lille — Armentières — Aubusson — Bernay — Bolbec — Bourgoin — Cambrai — Condé-sur-Noireau — Falaise — Fiers — Foix — Givet — Joinville — La Ferté-Macé — Laigle — Lisieux — Le Mans — Nantes — Rouen — Roanne — Roubaix — Saint-Dizier — Sa-t-Malo — Saint-Quentin — Saint-Omer — Sedan — Tarare — Tourcoing — Tours — Reims — Poitiers — Valenciennes — Vienne — Lodève — Louviers — Mayenne — Mazamet — Mende — Montbéliard — Nevers — Pamiers — Pont-Audemer — Quimper — Remiremont — Saint-Dié — Saint-Pons — Vire — Yvetot — Honneur — Brest — Saint-Geniez et Niort.

Il nous semble que dans cette énumération, toutes les parties de la France sont à peu près représentées et

aussi la presque totalité de nos industries. Lors donc que M. Clapier parle de trois départements et des seules industries de la filature du lin et du coton il abuse de l'impossibilité dans laquelle est M. Pouyer-Quertier d'interrompre son monologue.

Il oublie que si les soieries sont libre-échangistes la sériciculture, la filature et le moulinage sont protectionnistes. Il oublie que l'industrie de la laine qu'il classe parmi les libre-échangistes, réclame énergiquement des relèvements de trifs à l'exception de la laine peignée qui, elle, a eu la chance d'être protégée au-delà de toutes ses espérances.

Il oublie que si Saint-Etienne est avec Lyon au vue des soieries, Saint-Etienne est protectionniste poursa métallurgie. Il ignore enfin que tous, oui, tous, bimbeloterie, tableterie, polichinelle, soldats de plomb, mercerie, confections ganterie, chapellerie, bijoux faux, porte-cigares, porte-monnaie sont protégés à outrance.

Où sont donc les libre-échangistes? Nous les cherchons sans les trouver, ou plutôt nous n'en trouvons que parmi les fabricants de soieries de Lyon qui font contre fortune bon cœur et voient leur industrie dépérir sans renoncer à leurs erreurs économiques.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Clapier dans son monologue. Nous en avons assez dit pour donner une idée de la force des arguments du contradictoire de M. Pouyer-Quertier. L'an-

mais vous, commissionnaires des usiniers anglais, vendeurs de produits similaires aux nôtres, il n'est pas une de vos affaires, pas un de vos bénéfices qui n'enlève un morceau de pain à nos ouvriers pour le mettre dans la bouche d'ouvriers étrangers.

Suis-je Français?

Au moment où tout ce que la Chambre reforme d'éloquence et de dialectique, tant à gauche qu'à droite, s'efforce de démontrer au ministre de l'instruction publique, qu'il outrage les libertés sociales dans son ridicule projet de loi sur l'enseignement, la lutte s'engage avec autant d'ardeur et de succès, dans la presse et les livres.

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

« Suis-je Français? » est le titre d'une brochure écrite en réponse au gros argument ministériel: les Jésuites sont étrangers, par

pliquent d'une façon spéciale le triple conseil évangélique du pauvre, de chasteté, d'obéissance: en cela, qu'on d'extrême?...

« Quant à son but! Voici ce que contient le Sommaire des Constitutions n° 23: « La fin de cette Compagnie est non-seulement de s'appliquer à son propre salut et à sa perfection, avec le secours de la grâce divine, mais de s'employer aussi de toutes ses forces, au salut et à la perfection du prochain. »

« Voici que la majorité des Français devient essentiellement étranger. Bientôt son qu'il est n'est point ici en cause? Qui peut me faire plus étranger à vos yeux, moi jésuite, que tout autre français catholique. Ce ne sont pas, j'imagine, mes sympathies possibles pour la Révolution française; c'est mon attachement plus étroit pour la papauté. Mais si vous voulez bien admettre encore qu'un Français puisse appartenir à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, pourquoi ne pourrait-il être jésuite, c'est-à-dire dévoué à une autorité spirituelle, — le Pape — ainsi que tous les fidèles? »

« Et prenez-y garde! que faites-vous du concordat. Quel blâme pour le passé! Quel menacer pour l'avenir! Vienne un ministre assez hardi et assez franc pour tenter l'entreprise, il n'aura besoin de rien. « L'Eglise catholique, dira-t-il, est essentiellement étrangère! » Et le tour sera joué, le Concordat déchiré, une autre constitution civile du clergé décrétée avec toutes ses conséquences: la France deviendra légalement schismatique en attendant mieux. Si l'émeute proteste, si la foi crie, si la France en meurt, qu'importe! »

« Nous arrêtons ici nos citations. Elles suffisent pour montrer dans quelles aberrations pataques la Révolution triomphante, mais poursuivant, toujours et avec rage, le but que la Libre-Pensée lui a depuis longtemps assigné: « L'anéantissement de la Religion... » Les armes sont prêtes et aussi prêts les moyens de s'en servir.

G. BAUDELET.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Présidence M. MARTEL. Séance du 28 juin.

La séance s'ouvre à 2 heures. M. MARTEL, président du Sénat, annonce la démission de M. Claudot, sénateur des Vosges.

Cette démission est motivée par des raisons de santé. M. DE GAVARDIE développe son interpellation sur les atteintes portées à la magistrature.

Il dit que le nombre des révocations s'élève aujourd'hui à 539. Sous la monarchie, on disait: une hécatombe, sous la République, on pourra dire: une épidémie ou une myriambite. (Rires frénétiques.)

M. LEROYER, ministre de la justice, répondra. M. DE GAVARDIE cite quelques faits personnels qui amènent des protestations de la part des membres de la gauche.

M. GOMBLET conteste les assertions de M. de Gavardie. M. DE GAVARDIE continue son discours au milieu de nombreuses interruptions.

M. BARAGNON est rappelé à l'ordre. A 4 h. 1/2 la séance est suspendue pendant 20 minutes. A la reprise de la séance M. de Gavardie poursuit; il attaque le Conseil municipal de Paris.

M. de Gavardie est rappelé à l'ordre. M. LE ROYER, ministre de l'Intérieur, dit qu'il va s'expliquer devant le Sénat. Il ne lui demande pas un bill d'indemnité, mais un bill de confiance.

Il déclare que, relativement aux juges-départ, il a voulu ramener l'institution à son but dont elle a été longtemps détournée, c'est-à-dire, être un organe de conciliation. Parlant des magistrats des parquets, le Ministre dit qu'il exigera qu'ils soient dévoués aux institutions républicaines. Le concours des parquets, dit-il, est d'autant plus nécessaire que la presse s'engage dans une voie dangereuse.

M. LE ROYER dit qu'il saura faire son devoir. « Comme ceux de tous les ordres, ils ap-

si la magistrature déboutmanque au sien. Il veut qu'elle soit respectable et respectée mais aussi respectueuse; et si la magistrature ne l'est pas, il saura la rappeler à son devoir.

M. ROBERT MASSY dépose un ordre du jour ainsi conçu: Le Sénat considérant qu'il importe que les magistrats, comme tous les autres fonctionnaires de l'Etat, respectent et fassent respecter les institutions républicaines, approuve les actes de M. le garde des sceaux et confiant dans sa fermeté passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de M. Robert Massy est adopté à une grande majorité. Le président retire le rappel à l'ordre contre M. Baragnon. La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 juin.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Brisson, vice-président. M. des Rotours dit, qu'aux termes du règlement un projet de loi ne peut être mis à l'ordre du jour sur une décision de la Chambre.

L'orateur a été surpris d'apprendre que la Chambre avait voté hier, sans discussion et sans mise à l'ordre du jour préalable, un projet de loi qui met douze millions à la disposition du ministre des travaux publics pour les attribuer à une société financière, sous prétexte de rachat, tandis qu'il s'agit d'une véritable donation.

« Quand on vote les fonds des contribuables, il faut au moins les voter conformément au règlement, autrement ce ne serait qu'un escamotage. (Bruit.) L'orateur demande en conséquence la nullité d'un vote qui n'a pas été émis régulièrement. La Chambre ne peut voter ainsi des dotations qui constituent de véritables privilèges. »

M. le président après avoir invité l'orateur à ne pas rentrer dans le fond de la question, le rappelle à l'ordre pour la façon dont il a qualifié un vote de la Chambre. M. des Rotours demande à expliquer pourquoi il demande la nullité du vote.

M. le président dit que le règlement ne mentionne pas comme obligatoire une décision formelle de la Chambre, pour la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi, celui dont il est question figurait au feuilleton, ce qui constituait un avis suffisant pour éveiller l'attention de tous les membres de la Chambre.

Le président ne croit pas pouvoir, en l'état, remettre en question un vote acquis. Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. de la Bassettière indispose s'excuse de ne pouvoir aujourd'hui continuer son discours. M. Louis Janvier de la Motte dit que la lutte engagée entre le ministre de l'Instruction publique et la fraction militante du parti catholique, n'est qu'un incident de la grande lutte que se poursuit depuis un siècle entre la révolution et l'ancien régime.

Il semble qu'après la tourmente révolutionnaire l'Eglise aurait dû accepter avec reconnaissance un état de choses qui lui assurait l'exercice du culte; elle n'en a pas moins continué une guerre sourde contre la société civile.

On retrouve la main de la société de Jésus dans toutes les difficultés religieuses soulevées contre le gouvernement impérial. Napoléon I^{er} s'est constamment préoccupé de ces tendances envahissantes de l'ultramontanisme.

Il ne voulait d'autres prêtres que ceux du clergé séculier. A la chute de l'Empire, la congrégation s'installe dans le gouvernement. Il y eut les jésuites de robe longue et les jésuites de robe courte.

La contre-révolution se montra sans frein, sans prudence; elle voulut tout envahir, elle pénétra dans l'Université par des amis dévoués à la cause des jésuites.

L'opinion publique se souleva peu à peu et obtint l'ordonnance de 1823, qui exclut des jésuites de l'enseignement. C'était un moyen, pour la cour, de gagner du temps. Le duc de Polignac était alors l'homme le plus écouté dans les conseils du roi.

de assez hautaine, qu'il eût fini ses recherches et le conduisit dans le salon. Là, il n'y avait guère que des divans, des pipes turques et des armes accrochées à des râteliers sur la tenture en cuir de Cor-doue. Le jeune homme s'était installé à l'orientale. Piédoche, émerveillé de ces nouveautés marchait sur la pointe du pied pour éviter de salir le tapis de Smyrne. Son chef beaucoup moins intimidé que lui, jugea à première vue qu'il était inutile de chercher là et passa dans la chambre à coucher où ses yeux tombèrent tout d'abord, non pas sur les lit à colonnes, qui était pourtant d'un bon style Louis XIV, mais sur un petit secrétaire en bois de rose qui se cachait dans un coin.

« Veuillez me remettre la clef de ce meuble, dit-il sans hésiter. Il devinait que les secrets du jeune homme étaient enfermés là. — La voici, monsieur, dit froidement M. de Gentilly. Visitez ce secrétaire je ne puis pas vous en empêcher, mais je vous préviens qu'il ne contient que des papiers de famille et des lettres intimes... Quand vous aurez constaté qu'elles n'ont aucun rapport avec l'affaire qui vous amène ici, vous pouvez bien, je suppose, me les restituer. — Elles seront jointes à votre dossier. Les nécessités de l'instruction l'exigent, dit l'agent supérieur, mais elles ne pourront être rendues... plus tard. Du reste, je n'ai pas à les examiner en ce moment. Continuons, s'il vous plaît.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 30 JUIN

LA VIEILLESE

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE M. LECOQ se dérobe

Au lieu de tressailler à ce nom, qui était celui du négociant assassiné dans la rue de l'Arbalète, M. de Gentilly répondit, sans montrer d'émotion: — Pas du tout.

— Et il n'a pas bronché; c'est bizarre, pensa le chef de la sûreté. Et, changeant aussitôt ses batteries, il reprit: — Qu'avez-vous fait le soir du 13 janvier?

Et il attendit, comptant que l'inculpé se laisserait prendre au piège. Les coupables ont tous à leur service un récit préparé d'avance quand on leur demande de rendre compte de l'emploi de leur temps pendant la journée du crime.

Louis de Gentilly répondit avec calme: — Je ne puis pas vous le dire exactement. Cette soirée n'a laissé dans mon esprit aucun souvenir particulier.

J'ai dû la passer comme toutes les autres, chez Mme Lecointe, à Boulogne. — Et celle du dimanche 14? — Je l'ai employée de la même façon. Seulement, ce jour-là, mon père a dîné avec moi chez Mme Lecointe.

— Ces allégations seront vérifiées, dit froidement le chef de la sûreté. Pour le moment, je n'ai plus rien à vous demander.

— Alors, je puis me retirer? demanda le jeune homme avec anxiété. L'agent supérieur haussa les épaules, soupira, et dit à Piédoche qui entra: — Un sacre! vivement!

— Le sacre qui nous a amenés est resté dans la cour du Dépôt, répondit Piédoche. J'ai emprunté la botte et le cheval qui la traîne à un loueur que je connais. C'est Pigache qui conduit. Il s'y entend. Il a servi dans le train.

— Bon! va m'attendre en bas, au bout du couloir, dit le chef de la sûreté. — L'agent disparut prestement. — Où allons-nous, monsieur? demanda Louis de Gentilly d'une voix étranglée. — Chez vous.

— Chez moi! Que signifie?... — Cela signifie que je vais procéder à la visite de votre appartement, et, comme je tiens à faire cette visite en votre présence je suis bien obligé de vous emmener avec moi.

Oh! rassurez-vous! tout se passera de façon à ce que vous ne soyez pas compromis au cas où vous parviendriez à vous justifier de la grave accusation qui pèse sur vous.

Vous venez de m'entendre donner à cet agent l'ordre de prendre les devants. Nous allons sortir ensemble... comme si vous étiez un plaingnant au lieu d'être un prévenu. Et, quand nous monterons chez vous, je m'arrangerai pour que votre concierge ne se doute de rien.

— Je vous suis fort obligé assurément de ces précautions, dit le jeune homme avec amertume, mais elles me semblent tout à fait superflues, si, comme je le suppose, vous vous permettez de fouiller mes meubles... d'examiner mes papiers...

— C'est indispensable. — Et surtout si vous m'arrêtez ensuite. — Si je vous arrête, c'est vous qui l'aurez voulu. Il est encore temps de m'éviter de prendre des mesures de rigueur. Justifiez-vous. Prouvez-moi votre innocence. Je suis tout prêt à vous entendre et, aussitôt que j'aurai vérifié l'exactitude de vos déclarations, je vous rendrai votre liberté.

— Prouver mon innocence! Mais c'est à vous de prouver que je suis coupable. — Rien de plus juste, et c'est précisément pour faire cette preuve que je vais visiter votre domicile.

Venez, monsieur. — Sur cette conclusion très-logique, l'agent supérieur mit le portrait-carte dans sa poche, — il avait préalablement enfermé les billets de banque dans un tiroir avec le revolver, — indiqua d'un geste à M. de Gentilly la porte du cabinet, et sortit derrière lui.

Les garçons de bureau les regardèrent passer avec l'indifférence de gens accoutumés à voir parfois des hommes du monde

Prendre le même chemin que les coquins de profession. Il y en avait un qui était là depuis le temps où Caussidière gouvernait la préfecture de police.

Les inspecteurs qui se tiennent au rez-de-chaussée ne se dérangent pas, les sergents de ville non plus. Un passant, étranger aux habitudes de la maison, aurait pu croire que M. de Gentilly et le personnage qui l'accompagnait allaient faire une promenade d'agrément.

Pigache était grimé sur son siège, et Piédoche avait déjà ouvert la portière. Le fiancé de Thérèse prit place sur la banquette du fond. Le chef de la sûreté s'assit à côté de lui et Piédoche en face de son supérieur, qui venait de donner l'adresse au cocher d'occasion.

On partit et le trajet ne fut pas long, car le cheval était excellent et il avait eu le temps de se reposer. Acoté dans un coin de la voiture, M. de Gentilly ne dessinait pas les dents pendant ce rapide voyage.

Préparait-il ses moyens de défense ou songeait-il à sa fiancée qui l'attendait? Quoi qu'il en fût, le chef de la sûreté ne chercha point à troubler ses méditations, et on arriva à la rue du Mont-Thabor sans que personne eût prononcé une parole.

Louis habitait, à l'entresol d'une belle maison bourgeoise, un appartement meublé avec goût et commodément distribué. Il y avait quatre pièces: un salon, un cabinet de travail, une chambre à coucher et un cabinet de toilette, quatre pièces qui s'accédaient par un large corridor sans

qu'on fût obligé de passer de l'une dans l'autre.

Le jeune homme, prenant son repas au dehors, n'avait pas besoin de salle à manger, et il ne s'était pas donné le luxe d'un valet de chambre.

En l'absence de sa femme de ménage, il ouvrit donc lui-même sa porte aux deux visiteurs, qu'il se serait bien passé d'introduire chez lui.

Il avait pris son bougeoir dans la loge du portier, qui ne s'était point étonné de voir le plus généreux de ses locataires rentrer en compagnie de deux messieurs.

— Faites maintenant ce qu'il vous plaira dit-il en montrant aux agents le cabinet de travail.

Le chef de la sûreté donna un coup d'œil rapide à la bibliothèque, où de volumineux ouvrages de droit faisaient figure à côté de livres moins sérieux et plus élégamment reliés.

Il remarqua, sur les lambris en vieux chêne, des gravures anciennes et deux ou trois tableaux modernes d'une assez grande valeur.

Le bureau était chargé de dossiers dont quelques-uns paraissaient avoir été récemment compulsés.

C'était le cabinet d'un garçon sérieux que le travail professionnel n'empêchait pas de s'intéresser aux arts et à la littérature.

L'agent supérieur en jugea ainsi et ce fut seulement pour la forme qu'il feuilleta les minutes étalées sur le bureau et qu'il ouvrit les tiroirs où il ne vit que des papiers insignifiants.

M. de Gentilly attendit, dans une attitude